Novembre 2026 – Numéro 8

Forum politique

Quelles opportunités et quels défis se présentent maintenant au Canada alors que les États-Unis entrent dans une nouvelle période de cohabitation entre une présidence et un Congrès de partis différents ?

Policy Forum Politique est un format de publication qui vise à stimuler le débat en présentant un large éventail d'avis d'experts sur un enjeu important pour la sécurité nationale du Canada. Pour cette huitième édition, nous demandons à trois spécialistes de répondre à la question suivante : *Le Parti démocrate a pris le contrôle de la Chambre des représentants et du Sénat lors des élections de mi-mandat de 2026. Selon vous, quelles opprtunités et quels défis se présentent maintenant au Canada alors que les États-Unis entrent dans une nouvelle période de cohabitation entre une présidence et un Congrès de partis différents ?*



Anessa L Kimball | Université Laval

Anessa Kimball (prof/iel) est professeure titulaire au Département de science politique de l'Université Laval. Kimball codirige le Réseau canadien sur la défense et de la sécurité (RCDS)

Même si le parti au pouvoir devrait perdre des sièges au Congrès lors des élections de mi-mandat, celles de 2026 ont produit une forte vague démocrate, portée par une participation accrue des jeunes électeurs. À partir de janvier, le président Trump, désormais en fin de mandat et politiquement affaibli, devra composer avec une opposition qui contrôle les deux chambres, une situation qu'ont connue quelques présidents récents. Bien qu'un gouvernement divisé favorise la modération des politiques, la difficulté manifeste de Trump à tirer des leçons de ses échecs laisse penser que les tentatives du Congrès pour limiter son action pourraient l'amener à recourir davantage aux pouvoirs exécutifs et à la force militaire. Les vastes pouvoirs délégués aux présidents en matière de politique étrangère pourraient encourager des comportements plus risqués : provoquer des crises pour détourner l'attention des problèmes intérieurs, adopter des stratégies consistant à « jouer le tout pour le tout » afin de se relancer politiquement, ou s'appuyer sur des décrets présidentiels pour fixer les priorités et élaborer des politiques en contournant le Congrès.

Pour le Canada, cette progression démocrate offre des possibilités grâce à une redistribution des points d'accès aux décideurs politiques. Les gains démocrates dans des États frontaliers comme le Maine, le Michigan et le Minnesota font émerger de nouveaux interlocuteurs représentant des populations qui dépendent du commerce transfrontalier, des chaînes d'approvisionnement intégrées, des minéraux critiques et de l'interdépendance énergétique. Les victoires au Texas, un pôle de l'intelligence artificielle et de l'industrie de défense, ainsi qu'au Nouveau-Mexique, et la réélection de la gouverneure de l'Arizona offrent des possibilités de collaboration avec les États de la frontière sud pour développer des marchés et des ententes impliquant également le Mexique. Le passage aux démocrates de sièges au

Congrès et de postes de gouverneur dans des États agricoles et manufacturiers, notamment l'Ohio, l'Iowa, le Kansas, le Texas, la Géorgie et les deux Carolines, ouvre des perspectives dans des domaines allant de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à la politique industrielle et à la transition énergétique.

Ces changements sont d'autant plus importants que les démocrates n'avaient pas détenu la majorité des postes de gouverneur depuis seize ans et qu'ils ont obtenu le contrôle du poste de gouverneur et des deux chambres législatives dans cinq États : les États frontaliers du Michigan, du Minnesota et du Wisconsin, ainsi que le Nevada, riche en lithium, et la Pennsylvanie, située dans la ceinture industrielle. Cette situation offre des possibilités de collaboration en matière de politique climatique, de coordination réglementaire et d'infrastructures. Malgré la présence d'un dirigeant populiste menaçant, le Canada devrait poursuivre sa stratégie diplomatique à plusieurs niveaux, en mobilisant les gouverneurs, les assemblées législatives des États, les maires et les membres du Congrès pour atténuer l'incertitude à l'échelle fédérale et préserver l'intégration continentale, essentielle à ses intérêts en matière de sécurité.



Jonathan Paquin | Université Laval

Jonathan Paquin est professeur titulaire au Département de science politique de l'Université Laval. Il est co-directeur du Réseau d'analyse stratégique (RAS).

Avec l'entrée en fonction du 120e Congrès des États-Unis, le 3 janvier prochain, le Canada bénéficiera d'un contexte politique moins hostile à la défense de ses intérêts. Son ambassade à Washington pourra intensifier ses efforts d'influence auprès des élus, sachant que la majorité législative ne sera plus sous l'emprise d'un président autoritaire et revanchard. C'est déjà beaucoup.

Mais attention : Si le président Donald Trump sort affaibli de ce scrutin sur le plan intérieur, il conservera une marge de manœuvre considérable en matière de politique étrangère et commerciale. Il conservera d'importants pouvoirs exécutifs (décrets présidentiels, rôle de commandant en chef des armées, droit de veto, etc.). Surtout, les pouvoirs que le Congrès a progressivement délégués à la présidence au cours des dernières décennies, notamment au nom de la sécurité nationale, lui permettront de continuer le conflit commercial avec le Canada sans devoir obtenir l'aval du nouveau Congrès.

C'est notamment le cas de la section 338 du *Tariff Act of 1930*, une disposition législative qui lui permettra de continuer à imposer au Canada des droits de douane pouvant atteindre 50 %, sans l'accord préalable du Congrès. Il en va de même pour la section 232 du *Trade Expansion Act* de 1962, qui autorise le président à imposer des tarifs douaniers lorsqu'il estime que certaines importations menacent la sécurité nationale des États-Unis. Trump invoque précisément cette disposition pour justifier les droits de douane sur l'acier et l'aluminium canadiens. Par ailleurs, même si le 120e Congrès décidait d'adopter des mesures pour limiter ces pouvoirs présidentiels, le président Trump pourrait toujours opposer son veto pour contrecarrer les plans du Congrès démocrate. Il faudrait alors réunir une majorité des deux tiers à la Chambre des représentants et au Sénat pour passer outre son veto, un scénario improbable.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les démocrates, même s'ils s'opposent aux politiques du président Trump demeurent historiquement plus protectionnistes que les républicains sur plusieurs enjeux économiques. Autrement dit, le protectionnisme ne se limite pas à la base MAGA ni au président Trump. Ainsi, même si le Canada évoluera dans un environnement politique moins hostile avec l'arrivée du nouveau Congrès démocrate, il devra continuer à composer avec un courant protectionniste profondément ancré dans la politique américaine et qui transcende les divisions partisanes.



Richard Shimooka | Macdonald-Laurier Institute

Richard Shimooka est chercheur à l'Institut Macdonald-Laurier. Il a été chercheur au sein du Programme d'études sur la gestion de la défense de l'Université Queen's de 2007 à 2012, puis chercheur à l'Institut de la Conférence des associations de défense de 2012 à 2017.

Le parti d'un président qui exerce un second mandat perd presque toujours des sièges aux élections de mi-mandat. Toutefois, l'ampleur de ces pertes en détermine les conséquences. Les démocrates ayant réussi à prendre le contrôle des deux chambres et de leurs commissions, les effets sur le Congrès et ses relations avec le pouvoir exécutif seront considérables. De nouvelles enquêtes visant le président et son entourage détourneront leur attention des politiques publiques. Des responsables occupant des postes clés démissionneront presque certainement. Le passage du Sénat aux démocrates aura aussi des conséquences sur la confirmation des nominations, limitant fortement la capacité du président à pourvoir les postes actuellement vacants et ceux qui le deviendront. La capacité de son administration à mettre en œuvre ses politiques, déjà limitée même avec un Congrès à majorité républicaine qui lui était favorable, s'affaiblira davantage. Les profondes différences entre les priorités budgétaires du Congrès et celles du president réduiront également la marge de manœuvre de ce dernier.

L'ampleur des pertes électorales républicaines limitera aussi le pouvoir présidentiel, puisque les élus pourraient considérer le président comme un obstacle à leur propre réélection en 2028. Il est peu probable que des majorités suffisantes pour surmonter un veto présidentiel puissent se former au Sénat afin de contrer directement une grande partie de ses politiques. Il sera néanmoins plus facile de réunir une majorité des deux partis assez large pour limiter son action dans certains domaines précis. Les droits de douane constituent l'un de ces domaines, compte tenu de leur forte impopularité dans une grande partie de la société américaine.

Le Canada pourrait continuer à faire face à l'hostilité de la Maison-Blanche, mais la capacité du gouvernement fédéral américain à mobiliser ses moyens pour appliquer ses politiques sera fortement compromise. Cette situation offrira à Ottawa davantage de possibilités pour tenter de gérer les politiques de l'administration. Paradoxalement, les démarches de coopération auprès du président pourraient devenir plus efficaces, puisqu'il sera de plus en plus isolé et pourrait chercher des succès politiques pour sauver sa présidence.